

Paris, le 9 juillet 2008

## NÉGOCIATIONS SALARIALES 2009-2011 DANS LA FONCTION PUBLIQUE

### Le Gouvernement, MM. Woerth et Santini réinventent le ... monologue social !

Le gouvernement a, en catimini, dès les premiers jours de juillet, mis un terme aux négociations salariales dans la Fonction Publique sans tenir compte des réalités, sans écouter ni entendre les revendications légitimes des fonctionnaires. Il prétendait pourtant innover et conduire une négociation exemplaire pour la période triennale 2009-2011.

En fait, MM. Woerth et Santini ont « ficelé » un paquet de décisions les plus diverses, lesquelles ne colmatent nullement les brèches provoquées par l'inflation en 2008, ni les pertes subies les années précédentes...

Nous tentons donc dans ce message de préciser les mesures prises pour que les agents comprennent bien la limite de ce que le gouvernement persiste à considérer comme des avancées considérables.....

#### 1) La GIPA (Garantie individuelle de Pouvoir d'Achat)

Plutôt que de reconnaître la perte de pouvoir d'achat enregistrée par tous les fonctionnaires en décidant d'une revalorisation de la valeur du point d'indice, le gouvernement se limite à verser une obole aux agents qui n'ont connu aucune évolution de leur carrière (ou une évolution insuffisante) depuis 2003. Il estime ainsi que pour les autres (83 %), les avancements d'échelon ou de grade associés à la faible revalorisation de la valeur du point d'indice ont suffi à compenser l'augmentation du coût de la vie.

Indiquez ici votre indice au 31 décembre 2003	0		
Indiquez ici votre indice au 31 décembre 2007	0		
Vous ne percevez pas la GIPA	0,00 €		
Pour INFO : Calcul de la GIPA	TRAITEMENT MENSUEL BRUT	TRAITEMENT ANNUEL BRUT	TRAITEMENT ANNUEL BRUT + 6,8%
SITUATION AU 31 décembre 2003	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SITUATION AU 31 décembre 2007	0,00 €	0,00 €	
INFLATION MOYENNE ANNUELLE	6,80%		
DIFFERENCE (Traitement annuel 2003 + 6,8 %) - (traitement annuel brut 2007)			0,00 €

[http://www.snui.fr/agt\\_adh/actualite/2008/juillet/calcul\\_gipa\\_010708.html](http://www.snui.fr/agt_adh/actualite/2008/juillet/calcul_gipa_010708.html)

Il fait donc jouer à plein l'effet GVT (glissement, vieillesse, technicité).

Cette conception, si elle était pérenne, se traduirait par une disparition complète de la notion de déroulement de carrière (un agent recruté au niveau du SMIC "gagnerait" ainsi le SMIC toute sa vie...). Le gouvernement a d'ores et déjà décidé de reconduire cette mesure pour 2009 (en comparant 2004 à 2008). Pour 2010, elle ne devrait intéresser que les agents bloqués en fin de grade.....

Nous mettons à disposition des agents une fiche de calcul très simple d'utilisation qui devrait leur permettre de voir s'ils percevront ou non la GIPA en 2008 (versement au deuxième semestre). Mais, nous avons conscience que pour une très large majorité celle-ci sera minime ou nulle.....

**Le SNUI continue de revendiquer pour tous les fonctionnaires une valeur du point d'indice à 5 euros (actuellement fixée à 4.5569 euros) en vue de compenser les pertes de pouvoir d'achat enregistrées au fil des ans (- 6.8 %, perte reconnue par le gouvernement entre 2003 et 2007).**

#### 2) L'augmentation de la valeur du point d'indice

Après l'augmentation minimale du 1<sup>er</sup> mars 2008 (+ 0.5%), le gouvernement accorde généreusement une revalorisation de 0.3 % le 1<sup>er</sup> octobre.....alors que l'augmentation du coût de la vie devrait avoisiner les 2,8 % (voire les 3 %) rien qu'en 2008.

D'ores et déjà une augmentation de + 0,5 % est prévue le 1<sup>er</sup> juillet de chacune des années 2009, 2010 et 2011. Pour 2009, une augmentation supplémentaire de 0,3 % a été annoncée (effet le 1<sup>er</sup> octobre 2009).

De toute évidence, le gouvernement continuera de jouer de la GIPA. Il n'a d'ailleurs aucun scrupule à déclarer d'un côté que la valeur du point d'indice n'est pas faite pour compenser les pertes de pouvoir d'achat, mais utilise cette même valeur dans le calcul de la GIPA !

### **3) Les mesures "bas salaires"**

L'annonce de l'anticipation des mesures "bas salaires" (du 1<sup>er</sup> octobre, elles sont avancées au 1<sup>er</sup> juillet 2008), ne peut compenser, du fait de leur insignifiance, la déception des agents rémunérés au niveau du SMIC :

- + 2 points d'indice pour le 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> échelon des échelles 3 (ATI de 2<sup>ème</sup> classe) et 4 (AAI de 1<sup>ère</sup> classe), soit 9 euros bruts par mois.....
- + 1 point pour le 3<sup>ème</sup> échelon de l'échelle 3 (ATI de 2<sup>ème</sup> classe) et le premier échelon de l'échelle 5 (AAPI de 2<sup>ème</sup> classe), soit 4,5 euros bruts par mois.....

***Le SNUI revendique en début de carrière C un traitement indiciaire équivalent au minimum à 120 % du SMIC, soit 1 585 € bruts.***

### **4) Les indemnités kilométriques**

Elles sont augmentées de 10,7 % pour la première depuis avril 2006. Les agents concernés apprécieront, en passant à la pompe, de quelle manière le gouvernement les indemnise pour mettre leur véhicule à disposition de l'Administration dans l'exercice de leurs fonctions. Cette revalorisation prendra effet le 1<sup>er</sup> août 2008.

***Le SNUI revendique un remboursement équivalent au tarif retenu en matière fiscale.***

### **5) Les remboursements domicile/travail**

Après la prise en charge partielle des remboursements de frais pour les trajets domicile/travail (étendue à l'ensemble du territoire depuis fin 2006), le gouvernement va étudier des possibilités d'assouplissement, sous certaines conditions, des modalités de remboursements eu égard notamment aux types d'abonnement mensuels ou hebdomadaires.

***Le SNUI revendique pour tous les agents le remboursement intégral des frais liés aux trajets domicile/travail.***

### **6) Gestion des carrières : attention danger !**

Un grand chantier va s'ouvrir fin 2008. Il concerne une refonte des grilles indiciaires des agents B et A dans un premier temps (la carrière C suivra).

Ce chantier devrait s'étaler sur la période 2009-2011 et s'inscrire dans la perspective de la mise en place de filières métiers.

Il y sera question, entre autres, de différencier les débuts de grille en fonction des niveaux de qualification requis pour l'exercice des métiers, de rallonger les carrières, de revoir les conditions de promotion (changement de grade et de corps), d'individualiser les déroulements de carrière.

Fusion de corps, création de filières métiers et de cadres d'emploi, de mobilité, voilà ce qui est destiné à tous les fonctionnaires.

***De toute évidence, c'est encore une usine à gaz que va proposer le gouvernement. Il va sans doute s'en suivre beaucoup d'incohérences qui demanderont des années à être réparées. Le SNUI sera très attentif sur toutes ces questions. Il n'acceptera aucune injustice et exigera un respect de la notion de déroulement de carrière.***

***Le SNUI revendique la mise en place de carrières linéaires revalorisées (+ 40 points d'indice pour tous).***

### **7) Rémunération au mérite**

Le gouvernement entend « simplifier et donner plus de lisibilité aux régimes indemnitaires tout en prenant mieux en compte la nature des fonctions exercées et les résultats individuels et collectifs... ».

Dans ce cadre, il est prévu de réviser les primes inhérentes aux fonctions exercées en instaurant une modulation liée aux sujétions d'une part et à la manière de servir et donc à la performance d'autre part. Par ailleurs, le recours à intéressement collectif est confirmé.

***Le SNUI est opposé à la rémunération au mérite et exige l'intégration des régimes indemnitaires dans le traitement.***